

## **Séance du 31.01.2019**

### **Rallye international du Valais**

Le CC accorde les autorisations nécessaires au Rallye international du Valais pour l'utilisation des routes communales le samedi 19 octobre 2019.

### **EMCR de l'Adret**

M. Julien Travelletti a démissionné de son poste de suppléant du chef EMCR.

Pour le remplacer, le CC nomme M. Hervé Schild. Cette nomination devra également être validée par le CC d'Arbaz.

### **Subventions communales vaches laitières**

Le syndicat d'élevage demande une augmentation des subventions des vaches laitières.

Le CC accepte d'augmenter les subventions des vaches laitières. Le nouveau tarif est fixé à Fr. 200.00 par UGB sans distinction de race.

Ces subventions entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **Acceptation des déchets d'entreprises à la déchetterie**

L'ordonnance fédérale sur les déchets (OLED) a été modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour les entreprises, les déchets liés à l'exploitation ne sont pas du ressort de la commune, car ils ne sont pas assimilables à la définition de "déchet urbain", selon la modification de l'OLED.

Dès à présent, le CC décide d'accepter les déchets ménagers des entreprises de la commune à la déchetterie, déchets tels que définis par la modification de l'OLED (déchets qui tiennent dans une caisse à pommes ou pas plus de 20 kg par livraison).

Les entreprises situées hors commune ne sont pas acceptées à la déchetterie.

Le CC décide de ne plus accepter les déchets directement en relation avec l'activité principale des entreprises. Les entreprises sont responsables de leur collecte et de leur valorisation.

La date d'entrée en vigueur de cette décision devra encore être définie.

### **CSP de l'Adret**

Conformément à la convention intercommunale concernant le corps de sapeurs-pompiers de l'Adret, la commission intercommunale du feu propose le commandant du feu ainsi que son remplaçant pour nomination par les Conseils communaux.

En date du 20.12.2018, le CC apprenait la démission de M. Gérald Mathys de son poste de remplaçant du commandant.

Pour le remplacer, le CC valide la proposition faite et nomme M. Dominique Tavernier comme remplaçant du commandant.

## **Séance du 14.02.2019**

### **Assemblée bourgeoisiale 2019**

Le CB arrête l'ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale qui aura lieu le 28 mars 2019 à 19h30 au Chalet des Flans, soit :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Lecture des comptes 2018

3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2018 et du rapport de contrôle
5. Présentation du budget 2019 et approbation
6. Présentation du plan financier 2019-2022
7. Divers

Après l'assemblée, les Bourgeois partageront une raclette.